

ADMISSIBILITÉ

La carte OPUS avec photo permet de bénéficier des privilèges tarifaires sur les titres de transport consentis à toute personne répondant aux critères d'admissibilité prévus par les organismes de transport selon leur réglementation respective. À défaut de détenir une carte OPUS avec sa photo comportant le privilège tarifaire auquel elle est admissible, toute personne doit utiliser les titres de transport à tarif ordinaire.

OBTENTION

Pour l'obtention d'une carte OPUS avec photo ou le renouvellement du privilège, après avoir complété le formulaire, se présenter à un point d'émission avec l'une des pièces d'identité suivantes : certificat de naissance, passeport, carte d'assurance maladie ou permis de conduire. Les frais de privilège doivent être acquittés au moment de l'émission de la carte (en sus des frais pour l'émission de la carte OPUS) ou du renouvellement du privilège.

RENOUVELLEMENT

Au plus tard le 31 octobre de chaque année, l'étudiant âgé de 12 ans et plus toujours admissible doit effectuer le renouvellement de son privilège tarifaire et acquitter les frais exigés.

REMPACEMENT

À tous les 2 ans, l'étudiant âgé de 12 ans et plus toujours admissible doit faire remplacer sa carte et acquitter les frais exigés.

À tous les 3 ans, l'enfant âgé de 6 à 11 ans doit faire remplacer sa carte et acquitter les frais exigés.

À tous les 7 ans, la personne âgée de 65 ans et plus doit faire remplacer sa carte et acquitter les frais exigés.

INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., C.A-2.1)

1. La carte OPUS avec photo est considérée comme étant une carte OPUS personnalisée. Les renseignements personnels recueillis afin d'émettre la carte OPUS personnalisée sont les renseignements qui sont nécessaires, soit pour vérifier, octroyer ou renouveler le statut des personnes qui sont habilitées à obtenir et utiliser une carte OPUS personnalisée donnant accès à un privilège tarifaire des titres de transport, soit pour le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation d'une carte OPUS personnalisée, le cas échéant ;
2. « Ces renseignements personnels sont recueillis par l'organisme émetteur de la carte OPUS personnalisée, pour lui-même, pour la Société de transport de Montréal (STM) qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du Système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun (« Système intégré ») ainsi que pour le bénéfice des autorités organisatrices de transport et des organismes de transport en commun qui participent au Système intégré. »
3. Les organismes de transport en commun qui participent au Système intégré sont : l'Agence métropolitaine de transport, la Société de transport de Montréal, la Société de transport de Laval, le Réseau de transport de Longueuil, le Réseau de transport de la Capitale, le Conseil intermunicipal de transport Le Richelain, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides, le Conseil intermunicipal de transport Chambly-Richelieu-Carignan, le Conseil intermunicipal de transport du Haut Saint-Laurent, le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu, le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île, le Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennes, le Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest, le Conseil intermunicipal de transport Roussillon, le Conseil régional de transport de Lanaudière et l'Organisme municipal et intermunicipal de transport de Sainte-Julie. D'autres organismes de transport en commun pourront éventuellement se joindre au Système intégré et le cas échéant, l'identité de ces nouveaux organismes sera portée à l'attention des clients du transport en commun par le biais de communiqués ou de mentions dans le site Internet de l'AMT, de la STM et des autres organismes de transport qui participent au Système intégré ;
4. Les fins pour lesquelles les renseignements personnels en question sont recueillis sont les suivantes :
 - a) l'émission, le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation de cartes OPUS personnalisées par les organismes de transport en commun qui participent au Système intégré ;
 - b) la vente de titres et la perception des recettes de transport en commun ainsi que la répartition de certaines de ces recettes ;
 - c) le remboursement ou la restitution de titres ;
 - d) la gestion du Système intégré ;
 - e) la prévention, la détection ou la répression de la fraude ;
 - f) la planification du transport en commun (sous forme dépersonnalisée).
5. Les catégories de personnes qui pourront, dans l'exercice de leurs fonctions, avoir accès à ces renseignements personnels au sein des organismes de transport en commun qui participent au Système intégré sont les suivantes : les agents de service à la clientèle, les inspecteurs, les agents de vente de titres de transport ainsi que les employés et consultants de ces organismes de transport qui doivent prendre connaissance de tels renseignements afin d'exercer des fonctions reliées à la vente de titres, à la perception ou à la répartition des recettes de transport en commun, à la gestion du Système intégré ou à la planification du transport en commun ;
6. Les renseignements personnels en question sont recueillis sur une base facultative. Les usagers du transport en commun peuvent à leur choix acheter des titres de transport en commun sur des cartes anonymes qui ne donnent lieu à la collecte d'aucun renseignement personnel et qui ne confèrent aucun privilège tarifaire ;
7. Le client qui refuse de fournir les renseignements personnels requis pour l'émission d'une carte OPUS personnalisée ou qui refuse d'établir son identité lors d'une modification, d'un remplacement, d'une réactivation ou d'une annulation d'une carte OPUS personnalisée ou pour obtenir un remboursement ou la restitution d'un titre pourra se voir refuser le service ou le privilège demandé ;
8. Toute personne ayant fourni des renseignements personnels afin d'obtenir une carte OPUS personnalisée ou de la faire renouveler, modifier, remplacer, réactiver ou annuler a le droit de consulter les renseignements personnels détenus à son sujet, d'en obtenir copie ou de requérir la rectification des renseignements inexacts, incomplets, équivoques ou recueillis en contravention de la loi. Pour ce faire, une demande écrite, justifiant l'identité du demandeur doit être adressée au Responsable de l'accès à l'information de la Société de transport de Montréal (STM), qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du Système intégré, à l'adresse suivante : 800, De La Gauchetière Ouest, Bureau 9740, Montréal (Québec), H5A 1J6.

À COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

Demande de carte OPUS avec photo pour l'année _____ OU Demande de renouvellement du privilège
Nom : _____ Prénom : _____
Code postal : _____ Date de naissance : _____
Année / Mois / Jour

Pour des raisons de sécurité, vous devrez répondre à l'une des questions suivantes lorsque vous présentez votre formulaire au point de service :

1. Nom de famille de votre mère à la naissance, 2. Nom de votre ville natale, 3. Nom de la rue du premier endroit où vous avez habité. 4. Nom de votre première école au primaire.

ÉTUDIANT DE 12 ANS ET PLUS

Code permanent de l'étudiant : _ _ _ _ _
Nom de l'établissement d'enseignement : _____
Réside sur l'île de Montréal : oui non

À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉTUDIANTS DE 17 ANS ET PLUS

Nom de l'établissement d'enseignement : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Téléphone : _____ Code postal : _____

« Je certifie que la personne dont le nom est inscrit ci-dessus étudie dans notre établissement d'enseignement à temps plein. À ma connaissance, les renseignements précédents sont exacts. »

Apposer le sceau ou estampille ou timbre
de l'établissement d'enseignement ici :

Signature du directeur

Date *Année / Mois / Jour*

Aucune photocopie acceptée

SIGNATURE OBLIGATOIRE

« Par la signature apposée ci-dessous, je déclare avoir pris connaissance du texte ci-haut concernant les renseignements personnels intitulé INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A-2.1). »

« J'ai également pris connaissance des règles et modalités en vigueur pour l'émission de la carte OPUS avec photo. »

Signature du demandeur
(ou du titulaire de l'autorité parentale si moins de 14 ans)

Date *Année / Mois / Jour*